

# VOUS ALLEZ ÊTRE OPÉRÉ D'UNE HERNIE DISCALE PAR MICROCHIRURGIE EN AMBULATOIRE

## **Qu'est-ce que "l'ambulatoire":**

Cela signifie que vous n'allez pas être hospitalisé plusieurs jours et que vous rentrerez chez vous le soir même.

## **Pourquoi moi?:**

Parce que votre pathologie et surtout votre état de santé permettent au chirurgien et à l'anesthésiste de ne pas recourir à une hospitalisation de plusieurs jours.

## **Que faire avant l'hospitalisation:**

- Vous devez avoir bien compris le principe, les bénéfices et les risques de la chirurgie, si cela n'est pas le cas, reparlez-en à votre chirurgien
- Il faut préparer votre retour à domicile. Votre kinésithérapeute doit venir vous voir au domicile tous les matins pour vous aider à acquérir les bons gestes, répondre à vos questions sur les différents mouvements possibles et vous aider à vous rétablir.
- Votre médecin traitant doit venir consulter à votre domicile le lendemain de la chirurgie. Il pourra, le cas échéant adapter le traitement, vous rassurer et nous contacter en cas de problèmes. S'il n'est pas possible qu'un médecin se déplace le lendemain de la chirurgie et qu'un kinésithérapeute vous aide, l'ambulatoire ne sera pas possible. Il faut donc organiser les choses AVANT la chirurgie.

## **Que faire la veille de la chirurgie:**

Préparation cutanée par une douche bétadinée. Vérifier que toutes les radiographies sont disponibles. Se procurer les médicaments prescrits qui seront à débiter le soir de l'intervention. Vérifier que les rendez vous avec le kinésithérapeute et le généraliste sont pris.

## **Que faire le jour de la chirurgie:**

Vous devez être présent très tôt (souvent vers 7H00), car vous allez être opéré tôt pour pouvoir disposer d'un maximum d'heures de repos à la clinique avant le retour à domicile. Vous devez être à jeûn (ni fumer, ni boire, ni manger) depuis minuit.

## **A votre sortie:**

Le chirurgien et l'anesthésiste seront passés vous voir en chambre pour vérifier que votre sortie est possible. Vous devrez être en possession de vos ordonnances de médicaments contre la douleur et pour le kinésithérapeute, de votre lettre de sortie, de l'arrêt de travail et date de consultation de contrôle. Le retour s'effectue le plus souvent par ambulance, parfois en véhicule personnel pour les personnes habitant proche de la clinique. Vous aurez des bas de contention à garder jusqu'à la reprise d'une marche "normale" c'est à dire être debout 50 % de la journée en général quelques jours)

## **Et si ça ne vas pas?:**

Bien sûr, en cas de problème même minime au cours de la chirurgie ou l'anesthésie, vous ne regagnerez pas votre domicile et pourrez être hospitalisé "classiquement". En cas de problème le lendemain, le médecin traitant et le kinésithérapeute peuvent vous aider et nous contacter si besoin.